

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DAC 170** Subventions (50.000 euros) à onze associations œuvrant en faveur des arts visuels.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à onze associations œuvrant en faveur des arts visuels ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association DUUU Radio, 47 rue Jean Jaurès 93230 Romainville, pour l'organisation d'un cycle d'émissions radiophoniques autour des arts visuels. 189249 ; 2019-10196

Article 2 : Une subvention de 2.800 euros est attribuée à l'association Artistes Invités en Résidence (A.I.R.), 5 Rue Pierre Budin 75018 Paris, pour la résidence de l'artiste Hatice Pinarbasi à l'école élémentaire Eugène Varlin. 185881 ; 2020-01328

Article 3 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Belvédère, 119 rue de Clignancourt 75018 Paris, pour l'organisation de l'exposition collective Je n'y crois pas mais c'est vrai. 192877 ; 2020-02371

Article 4 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association Cultures Pas Sages, 7 rue Bouret 75019 Paris, pour l'organisation du festival Ourcq Living Colors et d'ateliers. 165501 ; 2020-02378

Article 5 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à De l'Amour et des Murs, 14 rue de Thionville 75019 Paris, pour l'organisation du FestiWall. 186347 ; 2020-03543

Article 6 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Projet Cacahuète, 50 rue d'Avron 75020 Paris, pour l'organisation de l'exposition de lancement de leur collection 2020. 189553 ; 2020-02299

Article 7 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Fanatikart, 35 rue du Pré Saint-Gervais 75019 Paris, pour la résidence de Margot Pietri à l'école élémentaire Romainville. 165983 ; 2020-00391

Article 8 : Une subvention de 2.800 euros est attribuée à la structure Goton, 23 rue Hauteville 75010 Paris, pour l'organisation de la première rétrospective de l'artiste Jean-Michel Wicker. 194884 ; 2020-05964

Article 9 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Shanaynay, 15 rue Pixerecourt 75020 Paris, pour l'organisation de l'exposition Bonbon à l'Anis de l'artiste Cecilia Pavón. 23081 ; 2020-02776

Article 10 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Societies, 115-117 rue La Fayette 75010 Paris, pour l'organisation de l'exposition collective Faire Œuvre Commune. 158242 ; 2020-03133

Article 11 : Une subvention de 3.400 euros est attribuée à l'association Urban Art Paris, 38 rue d'Enghien 75010 Paris, pour l'organisation d'une exposition collective de street art. 190251 ; 2020-02429

Article 12 : La dépense correspondante à l'ensemble de ces aides aux projets, d'un montant de 50.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**